

## Section 2.—Finances fédérales\*

Un précis historique des finances publiques, depuis le régime français jusqu'au début de la guerre de 1914-1918, paraît aux pp. 756-757 de l'*Annuaire* de 1941, tandis qu'un exposé détaillé des changements apportés aux taxes de 1914 à 1938 est donné dans l'*Annuaire*, à compter de l'édition de 1926. Un aperçu du financement de l'effort de guerre canadien, y compris les changements les plus importants apportés au régime de l'impôt durant les années de guerre 1939 à 1945, est publié aux pp. 958-963 de l'*Annuaire* de 1945. Les changements apportés à l'impôt par le budget de 1945-1946 et celui de 1946-1947 sont exposés aux pp. 915-916 de l'édition de 1946; les changements découlant du budget de 1947-1948 figurent aux pp. 999-1000 de l'édition de 1947.

**Budget de 1948-1949.**—Le budget de l'année financière terminée le 31 mars 1949† a été présenté au Parlement le 18 mai 1948. L'exposé préliminaire des comptes de l'année financière de 1947-1948 établit les recettes à \$2,869,409,000 et les dépenses à \$2,199,451,000, soit un excédent de \$669,958,000.

Compte tenu des changements apportés aux taxes, un surplus de 489 millions de dollars est prévu pour l'année financière de 1948-1949,

Les principaux changements sont les suivants:—

*Impôt sur le revenu des particuliers.*—Une nouvelle exemption de \$500 est accordée aux personnes de 65 ans et plus.

*Impôt sur les corporations.*—Les allocations et les crédits de taxe accordés aux compagnies minières, pétrolières et de fabrication du gaz, à l'égard des dépenses d'exploration et de forage ailleurs que sur leur propre propriété, sont maintenus pour une autre année.

### Sous-section 1.—Bilan du Dominion

Le tableau 5 donne le bilan du Dominion de 1943 à 1948. A l'actif, il indique les comptes classés actif *productif*, c'est-à-dire les valeurs en espèces ou les placements portant intérêt ou ayant une valeur au comptant facilement réalisable. Au passif, il indique le passif établi et porté aux comptes. Aucun passif n'est indiqué pour intérêts courus mais non échus, ni pour obligations courantes contractées pour l'achat de fournitures ou de services mais encore impayées à la fin de l'année financière. Le passif indirect garanti ne figure pas au bilan, mais dans une annexe spéciale. (Voir page 1036).

L'excédent du passif sur l'actif productif, soit la *dette nette*, est analysé dans un appendice au bilan et est réparti entre l'actif improductif, lequel comprend les dépenses au compte-capital et les placements improductifs, et les déficits accumulés du compte du déficit consolidé.

\* Revisé, sauf indication contraire, sous la direction de W. C. Clark, C.M.G., sous-ministre des Finances, Ottawa.

† On peut obtenir des exemplaires du budget de 1948-1949 en s'adressant au ministre des Finances, Ottawa.